

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 02 Mars 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

22/001/VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire mis en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, du bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale » et de l'avenant n°1 au bulletin d'adhésion au service de consultation.

22-37976-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibérations n°18/0665/ECSS du 25 juin 2018 et n°20/0423/EFAG du 5 octobre 2020, le Conseil Municipal avait approuvé la convention « Mon compte Partenaire », conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, pour la consultation des données allocataires.

En effet, La Ville de Marseille étant bénéficiaire de prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, la Direction de la Petite Enfance, comme les mairies de secteur, disposent de cet accès pour le calcul des participations des familles aux frais de garde en crèche et pour l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH).

Parallèlement, la Direction de la Petite Enfance et les mairies de secteur utilisent le portail partenaires pour effectuer les déclarations de données financières et d'activités des équipements.

Ce portail va disparaître, pour être intégré au service AFAS « Aides financières d'action sociale » via le portail Mon Compte partenaire.

Pour pouvoir accéder à ce nouveau service, il convient d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire , l'avenant n° 1 au bulletin d'adhésion au service de consultation et le bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale ».

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver ces trois documents.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LES DELIBERATIONS N°18/0665/ECSS DU 25 JUIN 2018 ET 20/0423/EFAG
DU 5 OCTOBRE 2020
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Sont approuvés l'avenant n°1 à la convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire mis en œuvre par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, l'avenant n°1 au bulletin d'adhésion au service de consultation et du bulletin d'adhésion au service « Aides financières d'action sociale » ci-annexés.
- ARTICLE 2** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces deux avenants et le bulletin d'adhésion.
- ARTICLE 3** L'approbation de ces documents n'a pas d'incidence financière.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**